

## ENTENTE PARTICULIÈRE #30

**ENTRE :**           **LA SOCIÉTÉ DES CASINOS DU QUÉBEC INC.**  
(ci-après appelé « l'Employeur »)

**Et :**               **LE SYNDICAT DES EMPLOYÉ-E-S DE LA SOCIÉTÉ DES**  
**CASINOS DU QUÉBEC-CSN (Section Unité générale)**  
(ci-après appelé « le Syndicat »)

**OBJET :**           **Projet de rotation – équipe de travail / Préposé aux appareils**  
**de jeux électroniques – multi-jeux (Zone)**

---

**CONSIDÉRANT** que la présente convention collective est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2023;

**CONSIDÉRANT** les besoins opérationnels à la Zone;

**CONSIDÉRANT** qu'une flexibilité des horaires permettrait à des employés de collaborer avec tous les membres de l'équipe;

**CONSIDÉRANT** les discussions entre les parties.

### **LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

1. Le préambule fait partie intégrante de la présente lettre d'entente;
2. Les parties conviennent d'offrir un système de rotation d'horaire se définissant comme suit :

#### **Description du système de rotation proposé :**

Les employés sont identifiés par les lettres A, B, C et D.

Le système repose sur une rotation annuelle en trois périodes, durant lesquelles les équipes sont recomposées afin de s'assurer que chaque employé travaille avec tous les autres.

#### **Période 1 : 23 mars au 12 juillet**

- Rotation 1 : Employés A et B
- Rotation 2 : Employés C et D

**Période 2 : 13 juillet au 15 novembre**

- Rotation 1 : Employés A et C
- Rotation 2 : Employés B et D

**Période 3 : 16 novembre au 21 mars**

- Rotation 1 : Employés A et D
- Rotation 2 : Employés B et C

3. Cette lettre d'entente est valide pour l'année financière 2026-2027 et des discussions entre les parties auront lieu pour les années subséquentes;

4. Les parties déclarent que la présente entente est faite sans admission quelconque, qu'elle est conclue à titre exceptionnelle et qu'elle ne constitue pas un précédent pouvant être invoqué dans le futur.

**EN FOI DE QUOI**, les parties ont signé la présente à Montréal, ce 6<sup>e</sup> jour du mois de XX 2026.

**POUR LA SOCIÉTÉ DES CASINOS DU  
QUÉBEC INC.**



Johane Viau  
Partenaire d'affaires talent et culture



Carine Rabbath  
CDO, Direction des jeux  
Chef des opérations  
Direction jeux

**POUR LE SYNDICAT DES  
EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE LA  
SOCIÉTÉ DES CASINOS DU  
QUÉBEC (CSN) – UNITÉ  
GÉNÉRALE**



Patrick Ouellette, Président  
CSN – Unité générale



Manon Doiron, Vice-présidente UG  
CSN – Unité générale